



PRÉFET DU HAUT-RHIN

**Direction départementale des territoires
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels
Bureau nature chasse forêt

Monsieur le maire de THANNENKIRCH
9 rue Sainte Anne
68590 THANNENKIRCH

Réf. : BJ2019-4022
Dossier suivi par : Brigitte JUNG
☎ : 03.89.24.83.02
✉ : brigitte.jung@haut-rhin.gouv.fr

Objet : étude de discontinuité "loi montagne" élaborée conjointement
au PLU de la commune de Thannenkirch

Colmar, le 24 septembre 2019

Monsieur le maire,

La formation spécialisée dite "des sites et des paysages" de la commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) a examiné, dans sa séance du 13 septembre 2019, l'étude de discontinuité élaborée conjointement au PLU de la commune de Thannenkirch, conformément aux dispositions de l'article L122-7 du code de l'urbanisme.

A l'issue de cette réunion, je vous informe que la commission s'est prononcée favorablement à cette étude de discontinuité sous réserve de:

- prendre en compte les enjeux de préservation des chiroptères potentiellement présents au lieu-dit Rotzel au moment de la réalisation du projet d'hébergement touristique (AC1 dans le projet de PLU), notamment dans le cadre d'une évaluation des incidences Natura 2000 ;
- restreindre, dans le secteur AR au lieu-dit Melkerhof, les possibilités d'extensions dans la stricte continuité des bâtiments principaux (et non des annexes), dans la limite de 20 % par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLU ;
- préciser, dans le règlement littéral du secteur AR du projet de PLU, l'emprise au sol maximale pour le projet de piscine ;
- compléter le règlement littéral du PLU sur les aspects extérieurs des constructions prévues de manière à garantir une bonne insertion architecturale des projets envisagés.

Les services de la DDT sont à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Mulhouse

Jean-Noël CHAVANNE

Copie à : DDT-SCAU

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin.